

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

## **Le directeur des Activités fiduciaires**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Henri JULLIEN, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, le 20 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christian de LAUBIER, responsable de la Délégation de Chamalières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Serge CELLIER COURTIL, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la Délégation de Chamalières.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2012

Jean-Jacques CAMBUNET